



## **Directives pour la reprise des cours de judo dès le Lundi 2 novembre 2020**

Dans tous les cas, les mesures actuelles édictées par le département fédéral de la santé suisse s'appliquent. Ainsi que les mesures complémentaires édictées par le Conseil d'état Genevois, et de la Commune de Meyrin.

## **Tous les cours pour Adultes et Adolescents dès 12 ans sont annulés**

### **La reprise des cours pour les 6 à moins de 12 ans :**

1. Du gel désinfectant est à disposition à l'entrée du dojo
2. Des couloirs de circulations sont en place (marquage)
3. Il est demandé dans la mesure du possible, à ce que les enfants soient déjà en kimono/judogi
4. Si ce n'est pas le cas, la directive suivante s'applique seul 4 personnes à la fois peuvent se changer dans les vestiaires.
5. Les noms, prénoms et N° de téléphone seront collectés, à chaque entraînement aux fins de traçage.
6. En cas de suspicions de fièvre, ou de contamination, la personne sera priée de se faire tester et le cas échéant d'informer un de nos responsables Covid 19, Anne-Marie Gomis et/ou Louis Appino.
7. Sur le tapis, le travail s'effectuera par groupes d'âge, Le Professeur portera un masque. Dans les groupes de 11 ans et plus, si la distance de 1m50 n'est pas respectée le masque sera alors nécessaire.
8. Aucun accompagnants ou spectateurs ne sera admis dans les gradins ou pour assister au cours.
9. La fin des cours se fera de manière à ce que les disciplines sportives avec lesquelles nous partageons le dojo puissent commencer leur cours en toute sécurité sanitaire.

### **La reprise des cours pour le pré-judo :**

1. Du gel désinfectant est à disposition à l'entrée du dojo
2. Des couloirs de circulations sont en place (marquage)
3. Il est demandé à ce que les enfants soient déjà en kimono/judogi lorsqu'ils arrivent
4. Si ce n'est pas le cas, la directive suivante s'applique seul 4 personnes à la fois peuvent se changer dans les vestiaires.
5. Les noms, prénoms et N° de téléphone seront collectés, à chaque entraînement aux fins de traçage.
6. Une fois la fiche de traçage remplie, le parent, l'accompagnant est prié d'attendre la fin du cours hors du dojo
7. En cas de suspicions de fièvre, ou de contamination, la personne sera priée de se faire tester et le cas échéant d'informer un de nos responsables Covid 19, Anne-Marie Gomis et/ou Louis Appino..
8. Sur le tapis, le travail s'effectuera par groupes, Le Professeur portera un masque.
9. Aucun accompagnant ou spectateur ne sera admis dans les gradins ou pour assister au cours.
10. La fin des cours se fera de manière à ce que les disciplines sportives avec lesquelles nous partageons le dojo puissent commencer leur cours en toute sécurité sanitaire.

Les règles édictées ci-après, sont susceptibles de changer en fonction de l'évolution de la situation et des directives de l'OFSP ainsi que de la Commune de Meyrin

Le Comité